



INFO RENTRÉE

2015-2016

Brochure d'information à l'intention des parents à conserver



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Sommaire

L'heure de la rentrée a sonné!	p. 3
L'implication des parents à l'école, c'est important!	p. 4
Vos commissaires, vos représentants	p. 5
La rentrée scolaire et le retour des autobus jaunes sur le réseau routier!.....	p. 6
La résolution d'un différend : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous	p. 8
L'intimidation et la violence n'ont pas leur place à l'école	p. 9
Place au secondaire!	p. 10
Connaissez-vous réellement la formation professionnelle?.....	p. 12
Le chemin du succès grâce à la formation générale des adultes	p. 13
Les SARCA: Au service des adultes qui ont besoin d'aide dans la définition et la réalisation de leur projet de formation.....	p. 14
Pour voir plus loin	
Formation populaire, sur mesure ou pour les entreprises	p. 14
Aux parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage: Invitation à participer au comité EHDAA.....	p. 15
Fermeture des établissements en cas d'intempéries	p. 16
Où trouver de l'information au sujet de la commission scolaire, de ses établissements et services?	p. 16
La CSDGS est sur Facebook!	p. 16

Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



L'HEURE DE LA RENTRÉE A SONNÉ!

CHERS PARENTS,

Une nouvelle année scolaire débute et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous mettons à votre disposition cet outil de référence conçu spécialement pour vous. Mis à jour chaque année, depuis quatre années consécutives, ce document contient une foule de renseignements importants et utiles qui vous serviront pour la rentrée ainsi que tout au long de l'année scolaire! Je vous invite à le consulter et à le conserver précieusement pour vous y référer ultérieurement.

La mission de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) est d'offrir des services éducatifs de qualité aux élèves, jeunes et adultes, ainsi que de veiller à leur persévérance et à leur réussite scolaire et sociale.

Pour continuer de relever ce beau et grand défi avec brio, la CSDGS doit pouvoir compter sur votre collaboration et votre confiance. En effet, c'est grâce aux parents, ainsi qu'à tous les membres de son personnel, ses partenaires et ses bénévoles, que la CSDGS peut accompagner et guider plus de 25 000 élèves vers le chemin de la réussite.

Au nom du conseil des commissaires et de tous les membres du personnel de la CSDGS, je vous souhaite, à vous et à votre enfant, une très belle rentrée ainsi qu'une excellente année scolaire 2015-2016!

MARIE-LOUISE KERNEIS

Présidente du conseil des commissaires

L'implication des parents à l'école, c'est important!

PARENTS-BÉNÉVOLES À L'ÉCOLE

Une école n'a jamais trop de parents-bénévoles et il existe plusieurs façons de s'impliquer : à la bibliothèque, lors des sorties éducatives, lors de projets particuliers en classe, auprès d'une équipe sportive, au sein d'un comité spécial, lors d'une campagne de financement, etc. Quels que soient le temps dont vous disposez et le moment de l'année où vous êtes disponible, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt auprès de l'enseignante ou de l'enseignant de votre enfant ou auprès de la direction de l'école.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS

Vous serez convoqué en septembre à l'Assemblée générale annuelle des parents de l'école. Nous vous encourageons fortement à assister à cette assemblée qui vous permettra de savoir ce qui se passe à l'école de votre enfant et d'élire les parents qui vous représenteront au Conseil d'établissement. Les parents intéressés à faire du bénévolat à l'école peuvent également manifester leur intérêt à ce moment. Pour connaître la date et l'heure de l'Assemblée générale des parents, communiquez avec le secrétariat de l'école.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement (CÉ) est un comité dont les rôles et responsabilités sont prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Composé de parents-bénévoles, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté et, au secondaire, de représentants des élèves, le CÉ constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu de concertation avec les autres personnes qui œuvrent à l'école. Les parents qui siègent au CÉ représentent les parents qui les ont élus lors de l'Assemblée générale annuelle des parents.

Les rencontres du CÉ sont publiques et, par conséquent, tous les parents y sont les bienvenus. Si vous souhaitez y participer à tout moment durant l'année, communiquez avec le secrétariat de l'école ou visitez le site Web de la CSDGS pour connaître les dates des rencontres des CÉ durant l'année.

L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

L'Organisme de participation des parents (OPP) regroupe exclusivement des parents-bénévoles qui veulent collaborer à la vie de l'école. Ils réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ces parents-bénévoles peuvent également organiser des campagnes de financement pour soutenir les activités et le projet éducatif de l'école.

L'OPP peut être consulté par les parents qui siègent au Conseil d'établissement ou peut décider de leur donner son avis sur toute question concernant les parents.



LE COMITÉ DE PARENTS

Le Comité de parents est un lieu où l'on représente les intérêts, les attentes et les besoins des parents auprès de la commission scolaire. Les membres du Comité de parents, composé d'un parent siégeant comme membre du Conseil d'établissement de chaque établissement de la CSDGS, peuvent donner leur avis sur toute question et sur tout sujet pour améliorer le fonctionnement de la commission scolaire et la mettre au courant des besoins cernés par les parents.

Au lendemain des élections scolaires du 2 novembre 2014, parmi les postes de commissaires de la CSDGS, se sont ajoutés quatre postes réservés aux parents, dont trois parents membres du Comité de parents et un parent représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Élus lors de l'Assemblée générale du Comité de parents pour siéger au sein du conseil des commissaires, ces quatre commissaires-parents peuvent proposer des motions, mais ne peuvent pas voter. Ils peuvent également siéger sur différents comités de la CSDGS, notamment le Comité exécutif, le Comité relatif aux demandes de révision de décision et divers autres comités.

Votre personne-ressource est le représentant du Comité de parents qui siège au sein du Conseil d'établissement de l'école de votre enfant. Pour connaître son nom et obtenir ses coordonnées, communiquez avec le secrétariat de l'école.

Par ailleurs, vous pouvez joindre le Comité de parents en écrivant à l'adresse suivante : comitedeparents@csdgs.qc.ca

Voici les dates des rencontres du Comité de parents qui se tiennent à 19 h au centre administratif de la CSDGS situé au 50, boul. Taschereau à La Prairie :

14 octobre 2015 (accueil et élections)	16 mars 2016
11 novembre 2015	13 avril 2016 (soirée des bénévoles)
9 décembre 2015	11 mai 2016
13 janvier 2016	1 ^{er} juin 2016
10 février 2016	



VOS COMMISSAIRES, VOS REPRÉSENTANTS

La CSDGS est administrée par un conseil constitué de la présidence et de onze commissaires élus au suffrage universel ainsi que de quatre commissaires-parents.

Au lendemain des élections scolaires du 2 novembre 2014, au poste de présidence ainsi qu'aux onze postes de commissaires représentant chacun les citoyens de l'une des onze circonscriptions électorales du territoire de la CSDGS, se sont ajoutés quatre postes réservés aux parents, dont trois parents membres du Comité de parents et un parent représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

FONCTIONS ET POUVOIRS

Les membres du conseil des commissaires exercent leurs fonctions et pouvoirs dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). À cette fin, les commissaires ont notamment pour rôle :

- de participer à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire;
- d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription;
- de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par les établissements scolaires et par la commission scolaire;
- de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire.

Durant l'année scolaire 2015-2016, les séances publiques du conseil des commissaires auront lieu les mardis suivants à 19 h 30, au centre administratif de la CSDGS situé au 50, boul. Taschereau à La Prairie :

25 août 2015	19 janvier 2016
15 septembre 2015	9 février 2016
20 octobre 2015	8 mars 2016
10 novembre 2015	12 avril 2016
8 décembre 2015	10 mai 2016
	21 juin 2016

Pour connaître le nom du commissaire de votre secteur ou pour obtenir ses coordonnées, visitez le www.csdgs.qc.ca/commissaires.





La rentrée scolaire et le retour des autobus jaunes sur le réseau routier!

Avec plus de 13 810 élèves transportés chaque jour par 230 véhicules (autobus, minibus et berlines) pour un total de 950 trajets différents et 15 700 km, la CSDGS reconnaît l'importance d'offrir un service de transport sécuritaire et fiable à tous ses élèves. Ainsi, la qualité de l'information fournie aux parents a un impact direct sur le bon fonctionnement du transport scolaire. La CSDGS met donc ci-dessous à votre disposition des renseignements pertinents sur le service du transport :

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ À RAPPELER À VOTRE ENFANT

1. Être à l'arrêt d'autobus au moins 10 minutes à l'avance.
2. Ne pas jouer dans la rue en attendant l'autobus.
3. Attendre que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord.
4. S'asseoir rapidement sur une banquette et ne pas bloquer l'allée.
5. Rester assis et parler à voix basse.
6. La consommation de toute nourriture, boisson, cigarette, cigarette électronique ou autre substance est strictement interdite.
7. Connaître l'emplacement des sorties de secours.
8. Arrivé à destination, attendre que l'autobus soit complètement immobilisé avant de quitter son siège. Les élèves doivent descendre l'un après l'autre.
9. S'éloigner de l'autobus afin que le conducteur puisse bien le voir, en tout temps. Il doit s'assurer que votre enfant est en sécurité.
10. Si votre enfant doit traverser la rue devant l'autobus, il doit toujours s'en éloigner et attendre le signal du conducteur avant de traverser.

À bord de l'autobus, votre enfant doit toujours écouter les directives du conducteur et respecter son autorité. C'est une question de sécurité!

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

La sécurité des élèves aux arrêts d'autobus et dans l'autobus est la responsabilité de plusieurs intervenants. Il est donc important de bien définir les responsabilités de chacun et d'obtenir la collaboration de tous :

• LE PARENT

Le parent est responsable de la supervision de son enfant à l'arrêt d'autobus. Il doit l'informer que le transport scolaire est un privilège et qu'il se verra refuser l'accès s'il ne respecte pas les règles de conduite et les mesures de sécurité qui se trouvent à la page 6.

• L'ÉLÈVE

L'élève doit connaître, comprendre et respecter les règles de conduite et les mesures de sécurité qui se trouvent à la page 6. Il est responsable de ses actions et l'intimidation à bord du véhicule n'est pas tolérée.

• LE CONDUCTEUR D'AUTOBUS

Le conducteur d'autobus est responsable de la sécurité de tous ses passagers. Il est un professionnel chevronné qui gère tous les éléments directement reliés aux opérations d'un autobus.

• LE TRANSPORTEUR SCOLAIRE

Le transporteur scolaire est responsable d'administrer son entreprise selon les lois en vigueur et est responsable de tous ses conducteurs. Il a également la responsabilité de les former en fonction des besoins de la clientèle de la CSDGS.

• L'ÉCOLE

La direction de l'école est responsable des opérations quotidiennes du réseau de transport, aussi bien à l'aller qu'au retour de l'école. Elle doit voir au respect des règles de conduite et des mesures de sécurité puisque l'autobus scolaire est considéré comme le prolongement de l'école. Elle s'assure de mettre les parents à contribution quand vient le temps de trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir dans l'autobus scolaire.

• LA CSDGS

La CSDGS soutient l'école dans ses opérations quotidiennes du réseau de transport. Le Service du transport scolaire est responsable de l'ensemble des opérations du réseau scolaire, notamment la mise en place d'un service de transport sécuritaire, fiable et de qualité, la planification des circuits, le choix des emplacements des arrêts d'autobus, la discipline dans les autobus, les commentaires ou les plaintes des parents, etc.

L'ARRÊT D'AUTOBUS

L'emplacement d'un arrêt d'autobus est établi en fonction des élèves du préscolaire, mais ces derniers n'ont pas un service de porte-à-porte. Les élèves ont un arrêt d'autobus désigné et montent puis descendent de l'autobus à cet endroit seulement. Il est possible de changer le lieu d'embarquement d'un élève si le lieu d'embarquement souhaité est déjà existant. La demande doit se faire auprès du Service du transport scolaire après le 15 octobre.

LES DISTANCES D'ADMISSIBILITÉ

Le privilège du transport scolaire est offert aux élèves qui répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- les élèves du préscolaire (maternelle) qui demeurent à une distance de marche de 0,6 km ou plus de leur école;
- les élèves du 1^{er} cycle du primaire (1^{re} et 2^e années) qui demeurent à une distance de marche de 1,2 km ou plus de leur école;
- les élèves du 2^e et du 3^e cycles du primaire (3^e, 4^e, 5^e et 6^e années) qui demeurent à une distance de marche de 1,6 km ou plus de leur école;
- les élèves du secondaire qui demeurent à une distance de marche de 2,0 km ou plus de leur école.

UN CHANGEMENT D'ADRESSE

Le parent doit rapidement informer l'école de tout changement d'adresse. Le Service du transport scolaire a besoin de deux jours ouvrables pour réaliser le changement. Il enverra la carte d'embarquement à l'école qui la remettra à l'élève.

LES PLACES DISPONIBLES

S'il reste des places disponibles dans les autobus scolaires en octobre, ces places seront assignées sous forme de privilège aux élèves qui ne sont pas admissibles au transport scolaire. Le parent doit toutefois en faire la demande à la direction de l'école dès le premier jour d'école. Le privilège d'obtenir une place disponible dans les autobus scolaires est annuel et prend fin le 30 juin de chaque année.

LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

Conformément au Code de la sécurité routière (art. 519.8), les règles suivantes s'appliquent pour le transport d'équipement :

- l'élève peut transporter un bagage qui peut tenir solidement sur ses genoux et qui ne dépasse pas la dimension suivante : 65 cm x 40 cm x 35 cm;
- les patins ou autres objets similaires doivent être emballés dans un contenant adéquat fermé (ex. : sac de toile/cuir);
- tous les objets qui ne respectent pas les conditions déjà mentionnées (ex. : skis, bâtons de hockey, traîneaux, soucoupes, etc.) ne pourront pas être transportés à bord de l'autobus scolaire.

LA DISCIPLINE DANS L'AUTOBUS

Le transport scolaire est un privilège et non un droit acquis. Des procédures s'appliqueront pour l'élève qui ne respecte pas les règles de conduite et les mesures de sécurité du transport scolaire.

Le Service du transport de la CSDGS a notamment le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire, et ce, pour une période indéterminée selon la gravité de l'infraction.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES AU SUJET DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Pour toute question ou tout commentaire, vous pouvez communiquer avec le Service du transport au 514 380-8347 ou par courriel à l'adresse transport@csdgs.qc.ca.

La résolution d'un différend :

Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous.



La CSDGS reconnaît le droit de tout élève et parent d'élève d'être en désaccord avec une décision prise par un ou des représentants de ses établissements ou services, de le manifester ou de demander qu'une décision soit modifiée.

En avril 2010, la CSDGS s'est dotée d'un *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève*, tel que spécifié par la *Loi sur l'instruction publique*. L'objectif du Règlement est de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous lorsque survient un différend et d'établir le processus à suivre.

Idéalement, un différend devrait se régler par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné. De plus, toute démarche doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Processus de cheminement d'une plainte

Le processus de cheminement d'une plainte est le même, que votre demande soit verbale ou écrite. Pour chaque étape du processus, les personnes concernées doivent donner suite à votre plainte au plus tard dans un délai de dix jours après réception de la plainte.

1. Dans un premier temps, vous devez communiquer avec la personne concernée pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.
2. Si votre insatisfaction persiste, communiquez avec la direction de l'établissement scolaire ou du service concerné pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.
3. Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service à la clientèle, responsable des relations avec les parents et les élèves de la CSDGS, qui tentera de concilier les positions des deux parties et d'en venir à une solution satisfaisante : 514 380-8899, poste 3950.

Demande d'une révision de décision auprès du conseil des commissaires

Si vous êtes insatisfait d'une décision concernant votre enfant, vous pouvez demander formellement au conseil des commissaires de réviser cette décision. Le Service à la clientèle, responsable des relations avec les parents et les élèves vous expliquera clairement comment procéder.

Le Protecteur de l'élève

Si, après avoir franchi toutes les étapes prévues, vous demeurez insatisfait, le Service à la clientèle, responsable des relations avec les parents et les élèves vous fournira les renseignements nécessaires pour avoir accès aux services du Protecteur de l'élève.

Le Protecteur de l'élève recevra votre plainte et l'analysera, jugera si elle est recevable ou non, fera enquête et présentera par écrit au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, au besoin, proposera des correctifs qu'il juge appropriés. Il a un pouvoir de recommandation auprès du conseil des commissaires, mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES AU SUJET DE LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND?

Communiquez avec le Service à la clientèle, responsable des relations avec les parents et les élèves de la CSDGS au **514 380-8899, poste 3950**.





« LE MESSAGE FONDAMENTAL
À RETENIR :
IL FAUT AGIR! »

L'intimidation et la violence n'ont pas leur place à l'école!

En juin 2012, l'Assemblée nationale a adopté une *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. Cette loi précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'une commission scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles primaires et secondaires offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

Depuis avril 2013, chaque école primaire et secondaire de la CSDGS dispose d'un Plan d'action local visant à prévenir et à traiter l'intimidation et la violence à l'école, adopté par les membres du Conseil d'établissement. L'engagement de tous les intervenants scolaires et des partenaires, dont les parents, est essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

COMMENT EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU FORMULER UNE PLAINTE À L'ÉCOLE AU SUJET D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?

Une situation d'intimidation ou de violence sera toujours prise au sérieux par tous les membres du personnel de l'école. Elle sera traitée de façon confidentielle et des moyens seront mis en place pour y mettre fin rapidement.

Votre enfant est victime, témoin ou auteur d'actes d'intimidation ou de violence à l'école, dans le transport scolaire ou par l'entremise des médias sociaux ou d'un système électronique? Le comportement de votre enfant, ou ce que vous voyez ou entendez, vous préoccupe? Communiquez sans hésiter avec l'enseignant(e), la personne responsable du service de garde, une éducatrice, la direction ou tout membre du personnel de l'école de votre enfant pour signaler la situation.

Les intervenants de l'école procéderont à une cueillette d'informations sérieuses et à des interventions auprès des élèves et des personnes impliquées, et évalueront la situation (impact, durée, gravité, fréquence, etc.). Ces étapes mèneront à l'orientation des actions à prendre, soit l'application du code de vie de l'école (dans le cas d'un conflit), soit l'application des mesures prévues au Plan de lutte local de l'école (dans le cas d'intimidation ou de violence). Si une insatisfaction persiste, vous pouvez transmettre une plainte écrite à la direction de l'école.

VOUS POUVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU PLAN DE LUTTE LOCAL DE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT VISANT À PRÉVENIR ET À TRAITER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE EN VISITANT LE SITE WEB DE L'ÉCOLE (SOUS LA RUBRIQUE INFORMATIONS GÉNÉRALES) OU EN COMMUNIQUANT AVEC LE SECRÉTARIAT.



Place au secondaire !

La CSDGS compte 13 écoles secondaires offrant le programme régulier dont certaines accueillent des élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire seulement, tandis que d'autres accueillent des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. La plupart de nos écoles secondaires accueillent des élèves ayant des besoins particuliers qui requièrent qu'ils fassent partie de groupes adaptés.

Nos écoles secondaires proposent également une offre diversifiée de projets éducatifs, de volets particuliers, de cours à option, d'activités parascolaires et de services aux élèves dans un environnement favorable à l'épanouissement, à l'apprentissage et à la réussite scolaire et sociale des élèves :

- elles réunissent des enseignants compétents, dévoués et dynamiques qui ont à cœur le développement du plein potentiel de chacun de leurs élèves;
- elles regroupent des professionnels qui offrent des services complémentaires de qualité et un soutien incontestable aux élèves selon leurs besoins;
- elles offrent un encadrement personnalisé ainsi qu'un milieu de vie respectueux, enrichissant et stimulant où il fait bon vivre.

Pour en savoir plus sur ce que propose chacune de nos écoles secondaires et pour connaître les dates des activités portes ouvertes qui se tiennent en septembre et en octobre, visitez le www.csdgs.qc.ca/portesouvertes ou communiquez avec le secrétariat de l'école.

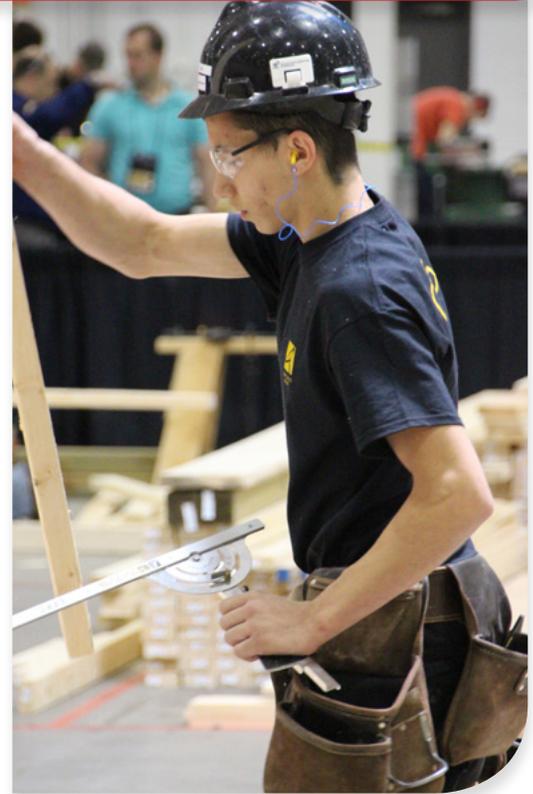
Par ailleurs, pour trouver votre école secondaire de secteur, visitez le www.csdgs.qc.ca/geobus. Vous accéderez ainsi à un outil facile à utiliser et très pratique qui, grâce à votre adresse, au nom de votre municipalité et au niveau scolaire de votre enfant, vous indiquera quelle est votre école secondaire de secteur et si votre enfant est admissible au transport scolaire offert par la commission scolaire.



Votre enfant est en 5^e ou 6^e année du primaire ? Vous êtes à la recherche de la meilleure école, celle qui propose ce petit quelque chose qui fera la différence dans la vie de votre enfant ? Voici un aperçu des programmes, profils et particularités actuellement offerts, en 2015-2016, dans nos 13 écoles secondaires.

	PROGRAMME RÉGULIER	PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE	PROGRAMME SPORT-ÉTUDES	PROFIL ARTS	PROFIL LANGUES	PROFIL SPORTS	AUTRES PARTICULARITÉS
ÉCOLE ARMAND-FRAPPIER Saint-Constant 514 380-8899, poste 4311	1 ^{re} à 3 ^e secondaire					Multisports	Art dramatique et arts plastiques bonifiés à l'horaire
ÉCOLE BONNIER Mercier 514 380-8899, poste 4551	1 ^{re} à 3 ^e secondaire					SportActif	
ÉCOLE DE LA MAGDELINE La Prairie 514 380-8899, poste 4071	4 ^e et 5 ^e secondaire	1 ^{re} à 5 ^e secondaire		Profil Théâtre Profil Danse (4 ^e et 5 ^e sec.)		Profil Hockey Profil Haïtérophilie Profil Sports (4 ^e et 5 ^e sec.)	
ÉCOLE DES TIMONIERS Sainte-Catherine 514 380-8899, poste 4222	1 ^{re} à 3 ^e secondaire				Élèves sans frontières (français, anglais et espagnol)		
ÉCOLE DU TOURNANT Saint-Constant 514 380-8899, poste 4811	1 ^{re} à 5 ^e secondaire						Service d'aide à la persévérance scolaire; volet ateliers (1 ^{re} et 2 ^e sec. 14-15 ans) et volet scolaire (3 ^e à 5 ^e sec. 16 à 18 ans)
ÉCOLE FERNAND-SEGUIN Candiac 514 380-8899, poste 4121	1 ^{re} à 3 ^e secondaire					Multisports et plein air	Profil Enrichi 2.0
ÉCOLE GABRIELLE-ROY Châteauguay 514 380-8899, poste 4421	1 ^{re} et 2 ^e secondaire			Arts plastiques	Option-études Châteauguay		
ÉCOLE JACQUES-LEBER Saint-Constant 514 380-8899, poste 4302	1 ^{re} à 3 ^e secondaire					Volet Implication- Études-Sports (VIES) Profil Hockey	
ÉCOLE LOUIS-CYR Napierville 514 380-8899, poste 4762	1 ^{re} à 5 ^e secondaire					Volet Multisports	
ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ Châteauguay 514 380-8899, poste 4484	3 ^e à 5 ^e secondaire	1 ^{re} à 5 ^e secondaire	Information sur les disciplines sportives offertes et l'admission : http://lpp.csdgs.qc.ca				
ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS Châteauguay 514 380-8899, poste 4461	1 ^{re} à 3 ^e secondaire			Musique populaire			
ÉCOLE PIERRE-BÉDARD Saint-Rémi 514 380-8899, poste 4651	1 ^{re} à 5 ^e secondaire				Anglais-Plus	Sports-Plus	
ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER La Prairie 514 380-8899, poste 4051	1 ^{re} à 3 ^e secondaire			Musique pop			Profil Math/science

Connaissez-vous réellement la formation professionnelle ?



LA FORMATION PROFESSIONNELLE PERMET À UN JEUNE...

- d'intégrer le marché du travail facilement et rapidement;
- d'avoir un travail passionnant;
- d'obtenir un bon salaire et des conditions de travail enviables;
- de devenir l'employé qualifié et compétent en qui les employeurs ont confiance;
- d'exercer un métier indispensable dans notre société.

La formation professionnelle (FP) est un ordre d'enseignement de niveau secondaire où l'on enseigne les compétences liées à plusieurs métiers spécialisés qui font appel au raisonnement, à des connaissances théoriques et à des habiletés manuelles. Les deux centres de formation professionnelle de la CSDGS offrent aux jeunes et aux adultes la possibilité de poursuivre des études dans plus de 25 programmes de formation menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et donnant un accès direct à l'emploi. Certains DEP et ASP s'offrent selon la formule Alternance Travail-Études (ATE) où l'élève peut réaliser un minimum de deux stages en entreprise.

CENTRE DE FORMATION COMPÉTENCE-DE-LA-RIVE-SUD À LA PRAIRIE

www.competence-rs.com | 514 380-8899, poste 4851

- Carrosserie
- Comptabilité (ATE)
- Installation et entretien de systèmes de sécurité
- Lancement d'une entreprise (ASP)
- Mécanique automobile
- Représentation (ASP; ATE)
- Secrétariat (ATE)
- Secrétariat médical (ASP)
- Serrurerie
- Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé
- Vente-conseil (ATE)
- Vente de pièces mécaniques et d'accessoires

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY

www.efpc.qc.ca | 514 380-8899, poste 4881

- Assistance à la personne à domicile
- Assistance à la personne en établissement de santé
- Assistance dentaire
- Assistance technique en pharmacie
- Charpenterie-menuiserie
- Coiffure
- Comptabilité
- Épilation à l'électricité (ASP)
- Esthétique
- Fleuristerie (ATE)
- Pose de revêtements de toiture
- Pose de systèmes intérieurs
- Secrétariat
- Secrétariat médical (ASP)
- Soutien informatique (ATE)

Pour être accepté en FP, l'élève doit avoir les préalables scolaires, les compétences, les aptitudes et de la discipline. Par ailleurs, la majorité des programmes proposent des stages en entreprise permettant ainsi aux élèves de prendre connaissance des réalités du marché du travail et d'acquérir une expérience concrète de travail.

Bien au-delà des compétences techniques assurant l'obtention du diplôme recherché, nos centres de formation professionnelle visent le développement des attitudes et des qualités humaines permettant à leurs élèves de se classer parmi les employés les plus appréciés et les plus recherchés par les employeurs.

Des programmes de formation professionnelle offerts en concomitance

Les programmes de formation professionnelle en carrosserie, en charpenterie-menuiserie et en mécanique automobile sont également offerts en concomitance, c'est-à-dire que chacun des programmes permet à l'élève de commencer l'apprentissage d'un métier tout en complétant ses trois matières de base de 4^e ou de 5^e secondaire (français, mathématiques et anglais). Ces programmes mènent donc à l'obtention de deux diplômes : le diplôme d'études secondaires et le diplôme d'études professionnelles! Pour en savoir plus sur les programmes offerts en concomitance, visitez le www.csdgs.qc.ca/concomitance.

Élève d'un jour en formation professionnelle

Votre jeune est indécis dans son choix de carrière? Il désire valider son intérêt pour la formation professionnelle qu'il a choisie? Nos deux centres de formation professionnelle lui offrent la possibilité de devenir élève d'un jour dans le programme de son choix. Être élève d'un jour est une belle occasion pour un jeune de prendre part à la vie du centre de formation, de se familiariser avec l'environnement, de discuter avec les autres élèves et de connaître leur appréciation et de rencontrer des enseignants.

POUR CONNAÎTRE LES DATES DES ACTIVITÉS PORTES OUVERTES QUI SE TIENNENT À L'AUTOMNE, VISITEZ LE WWW.CSDGS.QC.CA/PORTESOUVERTES.



LE CHEMIN DU SUCCÈS

grâce à la formation générale des adultes

La formation générale des adultes conduit les élèves de 16 ans et plus sur le chemin du succès pour :

- parfaire leurs connaissances générales;
- obtenir un diplôme d'études secondaires;
- se préparer aux études en formation professionnelle;
- se préparer aux études collégiales ou universitaires;
- se préparer au marché du travail;
- faciliter leur intégration à la vie en société;
- apprendre le français (langue seconde).

Les deux centres de formation générale des adultes de la CSDGS, soit le Centre d'éducation des adultes du Goéland, qui possède des points de service à La Prairie, Sainte-Catherine et Saint-Rémi, et le Centre l'Accore à Châteauguay, proposent divers programmes de formation adaptés aux besoins des adultes tels que :

- la formation de base commune (services d'alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle du secondaire [1^{er} et 2^e secondaire]);
- le deuxième cycle du secondaire [3^e, 4^e et 5^e secondaire];
- la formation à distance assistée;
- l'intégration socioprofessionnelle;
- l'intégration sociale;
- la francisation et le soutien à l'emploi pour personnes immigrantes.

Vous avez des questions au sujet de la formation générale des adultes?

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DU GOÉLAND

<http://ceag.csdgs.qc.ca>

514 380-8899, poste 4903

CENTRE L'ACCORE À CHÂTEAUGUAY

<http://laccore.csdgs.qc.ca>

514 380-8899, poste 4871



LES SARCA:

Au service des adultes qui ont besoin d'aide dans la définition et la réalisation de leur projet de formation

Votre jeune ou vous-même avez besoin d'aide pour définir et réaliser un projet professionnel ou un projet de formation? Les Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA) sont là pour guider, orienter et aider toute personne de 16 ans et plus à faire un choix de formation.

En collaboration avec les intervenants des SARCA, une personne intéressée peut ainsi :

- acquérir une meilleure connaissance d'elle-même et des ressources dont elle dispose;
- être informée des divers services offerts sur le territoire de la CSDGS;
- définir ses aspirations, ses objectifs ainsi que son plan d'action;
- décider de son projet de formation et le réaliser;
- recevoir du soutien pour la réussite de ses actions;
- mieux connaître les possibilités de reconnaissance des acquis et des compétences.

Les SARCA offrent des services d'accueil, des services d'information, des services d'orientation professionnelle, des services d'accompagnement ainsi qu'un service d'exploration des acquis.

Pour en savoir plus sur les SARCA, visitez le www.csdgs.qc.ca/sarca ou communiquez avec nous :

514 380-8899, poste 7412 | sarca@csdgs.qc.ca

POUR VOIR PLUS LOIN

Formation populaire, sur mesure ou pour les entreprises

À l'instar de votre jeune, vous souhaitez acquérir de nouvelles connaissances ou parfaire votre formation? Que ce soit pour vos employés ou encore sur une base personnelle, le Service aux entreprises (SAE) de la CSDGS est en mesure de vous aider à développer vos compétences ainsi que vos habiletés techniques.

Plusieurs formations conçues pour la population en général sont offertes en vue de répondre à vos besoins individuels, dans des domaines tout aussi variés que la bureautique, les langues, la construction et la manutention, le Web, la photographie, etc.

Pour les entreprises, il est possible de développer des programmes sur mesure qui correspondent à vos besoins spécifiques. De même, plusieurs activités de formation offertes aux entreprises de la région, financées par Emploi-Québec, sont déjà structurées et n'attendent que vous. Les activités de formation se déroulent généralement dans l'un des centres de formation de la CSDGS. Toutefois, les formateurs peuvent aussi se déplacer dans votre entreprise, commerce ou organisme, et s'adapter à votre horaire de travail, que ce soit de jour, de soir et même de nuit.

Le SAE est également fier d'être nouvellement responsable du programme de Soutien au travail autonome pour la grande région du Roussillon. Anciennement sous la gouverne du CLD Roussillon, ce programme s'adresse à tous ceux qui souhaitent démarrer une entreprise ou devenir travailleur autonome.

N'hésitez pas à consulter le site Web www.formationcompetence.com ou encore, communiquez avec le SAE pour découvrir toutes les possibilités :

514 380-9556 | 1 877 280-9556
infosae@csdgs.qc.ca



Aux parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

Invitation à participer au comité EHDAA

Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est mis en place par la CSDGS, conformément à la Loi sur l'instruction publique. Il a pour fonction de lui donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves. Le CCSEHDAA peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève.

Le CCSEHDAA est composé :

- de dix parents de ces élèves, désignés lors de l'Assemblée générale annuelle des parents qui a lieu en septembre;
- de deux représentants du personnel enseignant;
- de deux membres du personnel professionnel non enseignant;
- d'un membre du personnel de soutien;
- de deux représentants d'organismes qui dispensent des services aux EHDAA;
- d'une direction d'école;
- d'un représentant de la Direction générale de la CSDGS (qui participe aux séances du comité, mais n'a pas droit de vote).

Vous voulez participer au comité ou en savoir davantage sur ses activités ?

Nous vous invitons à participer à la première rencontre de l'année qui aura lieu le 23 septembre 2015 (processus d'élections : 19 h; première réunion : 19 h 45).

Vous pouvez également communiquer avec le comité par courriel à ccsehdAA@csdgs.qc.ca.

Voici les dates des rencontres du CCSEHDAA qui se tiennent à l'école Armand-Frappier située au 295, rue Sainte-Catherine à Saint-Constant :

23 septembre 2015 (élections)	27 janvier 2016
14 octobre 2015	17 février 2016
18 novembre 2015	16 mars 2016
16 décembre 2015 (à confirmer)	20 avril 2016 (à confirmer)
	18 mai 2016

LE CCSEHDAA VOUS INVITE!

Conférence gratuite à l'intention des parents concernant le **plan d'intervention** d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

DATE

Le mercredi 7 octobre 2015 à 19 h 15

LIEU

École des Timoniers, 3805, rue des Marins à Sainte-Catherine

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS en cas d'intempéries

La décision de fermer ou non les écoles et les centres est prise rapidement le matin à partir des informations échangées avec différents collaborateurs (Environnement Canada, Transport Québec, transporteurs scolaires, autres commissions scolaires, etc.). Cette décision est habituellement prise vers 6 h le matin et un avis est rapidement diffusé sur le site Web de la CSDGS, au www.csdgs.qc.ca, sur la page Facebook de la CSDGS, au www.facebook.com/csdgs.qc.ca, et dans les principaux médias.

De plus, si vous appelez à la CSDGS, il y aura un message enregistré qui confirmera la fermeture des bureaux, des établissements et des services de garde : 514 380-8899.

OÙ TROUVER DE L'INFORMATION au sujet de la commission scolaire, de ses établissements et services?

Le site Web de la CSDGS est le premier endroit à visiter pour être au fait des plus récentes actualités et des nouveautés de notre milieu, pour prendre connaissance des politiques et règlements, pour connaître les dates importantes et consulter les calendriers, pour avoir de l'information sur le transport scolaire et la taxation scolaire, pour trouver les coordonnées de votre commissaire, etc. : www.csdgs.qc.ca.

De plus, une rubrique du site Web de la CSDGS est consacrée aux parents. Elle contient des renseignements sur une foule de sujets intéressants et est régulièrement mise à jour. N'hésitez pas à la consulter : www.csdgs.qc.ca/parents.



LA CSDGS EST SUR FACEBOOK!

La CSDGS a également sa page Facebook. En la visitant et en cliquant « J'aime » la page, vous serez rapidement informé de ce qui se passe à la CSDGS. Vous découvrirez ainsi le dynamisme et l'excellence des établissements et services ainsi que les belles réalisations des élèves et des membres du personnel.

Faites comme plus de 3 370 fans de la page Facebook de la CSDGS et recevez vous aussi les actualités et les avis de fermeture en cas d'intempéries directement sur votre fil de nouvelles Facebook!



www.facebook.com/csdgs.qc.ca

